Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 021-242100154-20261001-2026_114_MOD-DE

COVATI
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON

Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon – Covati
4 Allée Jean Moulin / BP 16 / 21120 IS-SUR-TILLE
☎ 03.80.95.32.41 / 03.80.95.15.67 / covati@covati.fr / www.covati.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2026-114

Séance du 1er octobre 2026
Date d'envoi de la convocation : 24/09/2026
Date d'affichage : 08/10/2026

Membre en exercice : 44

Quorum : 23

Présents : 38
dont suppléants : 4
Procurations : 4
Excusés : 9
Absents : 1
Votants : 42

L'an deux-mille-vingt-six, le premier octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Marcilly-sur-Tille, sous la présidence de M. Luc BAUDRY, Président.

Présents : MMES PREVITALI, POINSON, KAISER, SMET, STAIGER, TROUSSARD, BACHELARD, TARANCHON, POUPON, PITAULT
MM. REBEROL, BIANCONE, BAUDRY, TATIGNY, BOIRIN, STAIGER, BAUDRAS, DUPIN, DARPHIN, DEHEE, LHOMME, CONNAN, GOTTE, LAVEVRE, PEREIRA, LAMBOLEZ, BAILLEUL, MONOT, PAQUET, CHAMBERT, ROYER E., PERDERISET, BUNTZ, TISSERAND, FISCHER, BARD, ROYER O, GALZENATTI

Suppléants : MM. CHAMBERT, GALZENATTI, MMES PITAULT et BACHELARD.

Excusés : MMES SOLDATI, VAUTHRIN, FRESSE, COELHO
MM. MORTIER, BACHOTET, POMI, CHIGNARDET, UHL

Absents : M. PERNOT

Procurations : Mme FRESSE pouvoir à M. MONOT
Mme VAUTHRIN pouvoir à Mme KAISER
Mme SOLDATI pouvoir à M. DARPHIN
MM. MORTIER pouvoir à M. LHOMME

Secrétaire de séance : Christophe MONOT

Objet : TOURISME
Concours des espaces fleuris - bons d'achat 2026

Le Président rappelle au Conseil communautaire que chaque année, l'Office de Tourisme organise un concours des espaces fleuris dans le but de valoriser et d'encourager les initiatives en matière de fleurissement, d'embellissement du cadre de vie et de préservation de la biodiversité.

Ce concours s'inscrit dans une démarche de promotion du fleurissement durable et de sensibilisation des habitants à l'amélioration du cadre de vie communautaire et contribue également au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

À l'issue de ce concours, un jury désigne les lauréats des différentes catégories.

Afin de récompenser l'investissement et l'engagement des participants, il est proposé d'attribuer aux lauréats des bons d'achat à valoir auprès d'une jardinerie locale.

La présente délibération vise à finaliser l'acquisition desdits bons d'achat.

***VU** le Code général des collectivités territoriales ;*

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 021-242100154-20261001-2026_114_MOD-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'achat de bons qui seront remis aux lauréats du concours des maisons fleuries pour une valeur pécuniaire totale de 640 € TTC.

- **DIT** que les bons d'achat seront achetés à Gamm Vert comme suit :

MONTANT DES BONS D'ACHATS (en euros - €)	NOMBRE DE BONS D'ACHATS	VALEUR TOTALE (en euros - €)
150 €	1	150 €
50 €	2	100 €
45 €	2	90 €
40 €	2	80 €
35 €	2	70 €
30 €	2	60 €
25€	1	25 €
20 €	1	20 €
15 €	3	45 €

⇨ Ce qui représente un total de 640 € TTC.

- **DIT** que les crédits sont prévus et inscrits au budget 2026.

- **INFORME** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours peut être déposé par voie dématérialisée via le site Télérecours Citoyens : https://citoyens.telerecours.fr/.

Résultat du vote	
Votes pour	42
Votes contre	0
Abstentions	0

Pour expédition conforme

Le secrétaire de séance,	Le Président, Luc BAUDRY
	COMMUNAUTE DE COMMUNES des Vallées de la Tille et de l'Ignon 21120 IS-SUR-TILLE